

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**Du 23 mai 2013**

**n° 18**

**page 1/1**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS**

**OBJET : Recrutement d'un Chargé de la gestion des transports et déplacements**

*Mesdames, Messieurs,*

*A la suite de la vacance du poste de Chargé de la gestion des transports et déplacements suite à la fin de contrat de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.*

*Je vous propose donc d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, la recherche d'un fonctionnaire ayant été infructueuse.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n° 10 du conseil municipal du 13 décembre 2012 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que le service déplacements a besoin pour son bon fonctionnement d'un chargé de la gestion des transports et déplacements,

**CONSIDERANT** le poste vacant au tableau des effectifs de technicien à temps complet,

**CONSIDERANT** qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant au profil du poste, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de chargé de la gestion des transports et déplacements et rémunéré sur la base du grade de technicien à l'indice brut 325 à compter du 1er juin 2013 pour une durée de 10 mois.

Le coût de ce recrutement, soit 31237€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

– d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2013, n°3965  
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013 00

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
la responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER